

MAGNETISME ANIMAL.

Le Commerce rend compte ainsi de la séance de magnétisme de Mlle Pigeaire :

" Cette expérience a eu lieu le samedi 21 de ce mois. Chez M. Pigeaire se trouvaient réunis 10 personnes, parmi lesquelles figuraient les docteurs Esquirol, Gerdy, Jules Cloquet, Bousquet, Velpau, Pelletier et Donne. On s'entretint un instant des épreuves qui avaient eu lieu précédemment, et un des honorables savants que nous venons de citer affirma qu'il avait été deux fois témoin du phénomène.

" Mme Pigeaire ne tarda pas à paraître, tenant sa fille par la main. Cette dernière est une jeune personne de 12 à 13 ans, aux formes grêles, au tempérament nerveux, à la figure méridionale. Les préliminaires se firent avec une certaine régularité ; les assistants furent invités à examiner les yeux de l'enfant afin de s'assurer qu'il n'y avait rien d'extraordinaire dans leur conformation ; quelques personnes avaient fait des questions à cet égard.

" Mlle Pigeaire fut ensuite magnétisée par sa mère, et cette opération faite on lui appliqua un bandeau composé d'une triple bande de velours et de toile noire fortement serré autour de ses yeux et de ses joues, et dont les parties inférieures, flottantes et divisées pour laisser les voies de la respiration libres, achevaient de couvrir les parties latérales de son visage et furent attachées autour du cou.

" Comme cet appareil s'entr'ouvrait vers les angles de la bouche et du nez, quoiqu'on l'eût assujéti en dessous avec du taffetas gommé, on demanda qu'un ruban achevât de le fixer sur les joues de la somnambule. La longueur et les détails de toutes ces opérations parurent au contraire assez vivement, et son impatience se manifestait par des mouvements nerveux et de brusques contractions. Elle se plaignait des douleurs que lui causait ce nouveau mode d'occlusion qu'on n'avait pas encore pratiqué. Les assistants, de leur côté, reconnurent que l'espèce de masque qui recouvrait une partie du bandeau principal empêcherait d'observer parfaitement bien les insteresses qui pourraient se pratiquer entre ce bandeau et les joues, et d'un commun accord on convint d'appliquer un nouvel appareil.

" Cet appareil se composa d'une bande de toile mouillée, suivant les conseils de M. Gerdy, pour rafraîchir les yeux et la tête de l'enfant. Sur cette bande, deux forts tampons en coton furent placés sur les orbites. Le bandeau que nous avons déjà décrit, déposé seulement des bords flottantes qui le terminaient, fut serré sur les yeux de la somnambule et autour de sa tête. Au bas du bandeau des morceaux de taffetas gommé furent collés tout le long des joues, vers les angles du nez et dans tous les points qui semblaient présenter un passage aux plus déliés rayons de lumière. Cet appareil fut posé par M. Gerdy, et toutes les personnes présentes s'approchèrent pour s'assurer complètement par leurs yeux de l'occlusion parfaite de la vue.

" Au bout d'un temps assez long, la somnambule demanda à lire. M. Velpau lui présenta une brochure scientifique. Pour isoler les lettres du contact, un parallélogramme de verre fut appliqué sur la page indiquée. L'enfant parut méditer pendant quelques instants, sembla déchiffrer péniblement le premier mot, et se mit ensuite à lire assez rapidement, en suivant sa lecture du doigt, dont elle ne cessait de gratter sur le verre, comme s'il eût contenu quelque obstacle pour sa vue. La brochure fut retirée, ouverte dans une autre partie, et la somnambule lut de nouveau sans hésitation. Un des assistants tira alors un autre livre d'un moindre format et le présenta à la lecture. La somnambule s'y refusa un instant très court, en objectant qu'elle était fatiguée ; puis, sur l'invitation de sa mère, elle lut dans le nouveau livre pour la troisième fois.

" Ces épreuves d'une assez longue durée, semblaient avoir épuisé les forces de la jeune personne. Mme Pigeaire paraissait elle-même souffrante de l'excitation nerveuse dans laquelle se trouvait sa fille. Cependant, sur le vif désir exprimé par les assistants, M. Pigeaire décida la somnambule à jouer une partie d'écarté. M. Jules Cloquet prit des cartes. Les deux joueurs étaient assis vis-à-vis l'un de l'autre à une table ronde en marbre, placée au milieu du salon. M. Cloquet donna les cartes, en tourna une qu'il plaça à sa gauche et à côté de lui. Mlle Pigeaire nomma à l'instant l'as de carreau qui était réellement la carte retournée. M. Cloquet joua une carte que la somnambule nomma avec la même rapidité et la même précision. A la troisième levée, M. Cloquet, qui avait le roi d'outre et ne l'avait pas annoncé, le posa sur la table, et aussitôt Mlle Pigeaire lui fit observer qu'il avait oublié de le nommer et qu'il n'avait plus le droit de le marquer. Le reste de la partie fut joué avec un égal discernement par la somnambule, qui gagna le point.

" Cette dernière épreuve, nous l'avons vu, nous a paru frappante par la vivacité et la netteté avec lesquelles s'est opéré le phénomène de la vision. Jamais sur une carte la somnambule n'a hésité un instant. Elle tenait son jeu devant son bandeau ; sa tête était toujours penchée, et elle nommait les cartes, placées à des distances et dans des positions constamment irrégulières.

" Là s'est terminée l'expérience, après laquelle l'enlèvement de l'appareil a été opéré avec les plus grandes précautions, toujours par M. Gerdy. Le bandeau a été détaché de la tête, et n'a plus adhéré sur le visage de la somnambule que par les bandes-lettes de taffetas gommé destinées à empêcher l'introduction de la lumière. On a vu successivement les tampons de coton maintenus et comprimés dans les orbites, et la double toile bien appliquée sur les yeux. Reversés ensuite et visités avec la plus scrupuleuse attention, le bandeau extérieur a été trouvé exactement collé sur le nez et aux joues ; mais, sur un point ou deux, les examinateurs ont aperçu des insteresses par lesquelles passait la lumière. Cependant tout le monde a été d'accord pour penser que cet incident, que nous ne signalons que pour faire preuve d'une complète exactitude, pouvait provenir, et, selon nous, devait provenir de la manière dont le bandeau avait été détaché, et qu'enfin il semblait impossible que la lumière pût arriver par des intervalles aussi imperceptibles jusqu'à l'œil recouvert de la sextuple couche qui l'enveloppait.

" Après cet examen minutieux, plusieurs des assistants ont placé sur leurs yeux le bandeau extérieur recollé avec beaucoup moins de soin qu'on ne l'avait fait par Mlle Pigeaire, et ils ont déclaré qu'ils se trouvaient complètement isolés de toute perception de la lumière. Au reste, nous devons ajouter, pour être jusqu'au bout fidèle à notre exactitude d'historien, que M. Pigeaire a publié qu'il verserait 3,000 fr. à la caisse des pauvres s'il se présentait une personne qui pût lire dans son état normal les yeux recouverts de l'appareil dont il se sert pour sa fille. Quant à nous, nous ne saurions pas ce qu'il y aurait de plus merveilleux de Mlle Pigeaire lisant

avec son bandeau au milieu des influences magnétiques, ou de Mlle Pigeaire percevant la lumière avec ce même bandeau, au point de distinguer et de lire couramment des caractères d'impression ordinaires.

" Tels sont les faits ; nous ne les commentons pas, nous ne sommes ni théoricien, ni médecin, ni physiologiste. Ce que nous racontons, nous l'avons vu, nous l'avons examiné avec défiance, mais aussi avec bonne foi et sans aucune espèce de préoccupation personnelle. Nous n'avions intention de faire ni un procès-verbal ni une théorie, mais un récit pur et simple. Notre tâche est finie ; nous abandonnons les commentateurs à de plus habiles et de plus savants.

" Tournez maintenant la médaille et voyons comment les mêmes faits sont jugés par d'autres témoins oculaires.

On lit dans le *Sicèle* :

Mlle PIGEAIRE A L'ACADEMIE DE MEDECINE.

Le rapporteur, M. Girardin, n'a eu qu'un court rapport à faire sur la jeune somnambule. C'est, du reste, il faut le dire, un rapport purement négatif ou plutôt neutre sur le grand problème du magnétisme, qui n'a pas même été abordé et reste tout entier dans les ténèbres de ses mystérieux abîmes.

" Ce rapport expose en somme que, dans l'unique séance préparatoire à laquelle aient assisté les commissaires, ceux-ci n'ont pu faire la série d'épreuves nécessaires, mais qu'ils en ont toutefois assez vu dans cette seule séance pour pouvoir déclarer hautement à l'Académie qu'au jugement de la plupart des membres des rayons lumineux pouvaient manifestement passer entre la partie inférieure du bandeau et les parties latérales du nez et des joues ; que le mode d'application des bandes fournies par Mme Pigeaire, que les mouvements irréguliers, saccadés, les contorsions, les grimaces, les interruptions, beaucoup trop longtemps prolongées, auxquels s'est livrée la jeune personne, usant largement à cet égard des privilèges de son âge et de ses nerfs féminins, ont été des moyens plus que suffisants pour déterminer de petites ouvertures propres à transmettre directement à l'œil les images des objets. Les conclusions du rapport sont donc que le prix Burdin ne saurait être adjugé à Mlle Pigeaire. On voit que la vision magnétique transcendante risque beaucoup de ne plus passer désormais dans le monde pour une simple vision.

" Plusieurs membres témoins des épreuves académiques ou particulières qui ont suivi viennent corroborer puissamment de leurs observations propres les conclusions du rapport.

" M. Gerdy, qui a examiné de près le merveilleux bandeau, assure qu'il a découvert à sa partie inférieure de petits pertuis très réels qui ne peuvent manquer de permettre de voir, surtout après quelque exercice *ad hoc*. Et en effet, sans même recourir à cet exercice préalable, il est parvenu à distinguer immédiatement à travers ce bandeau, non-seulement la lumière du jour, mais l'ombre même de corps fort déliés, tels que des doigts mis en mouvement.

" M. Velpau dit plus. Le bandeau sur les yeux, il a répété, en partie du moins, une des plus jolies récréations magnétiques de la jeune personne ; il a vu très nettement une carte, dont il a dit le nom.

" M. Dubois (d'Amiens) a donné ensuite une représentation parfaite de la mimique habile de Mlle Pigeaire, représentation qui a beaucoup divertit l'auditoire. Il a rendu avec bonheur toutes les variétés, tous les caprices des poses obliques et ondoyantes de la jeune sibylle ; il a mis en dehors tout le travail souterrain de cette myologie faciale luttant contre les entraves, tiraillant la peau à droite, à gauche, en haut, en bas, pour déterminer la formation clandestine de quelque petit jour, de quelque petit soupilard inaperçu, si nécessaire aux succès des beaux yeux de la jeune merveille. Ce genre d'argument a entraîné tous les suffrages."

NOUVELLES DIVERSES.

— On écrit de Londres :

" M. Dunn, l'avocat irlandais qui s'est rendu si ridicule par ses assiduités auprès de miss Burdett, la plus riche héritière des trois royaumes, vient d'être enfermé dans le château d'York pour avoir troublé l'ordre public et refusé de fournir caution. Il restera en prison jusqu'à l'ouverture des prochaines assises.

" M. Dunn est un bel homme dont les manières sont distinguées ; il vient d'écrire à sir Francis Burdett que ses intentions sont honorables, qu'il aime éperdument miss Burdett, et qu'il espère obtenir sa main. Il est accusé de félonie, et nous croyons que les poursuites dont il est l'objet tempéreront son ardeur.

— On lit dans un journal de Bath :

" Le dahlia est une fleur très-recherchée par les amateurs, et d'un grand prix en Angleterre. Plusieurs des plants qui ont été vendus cette année ont été payés 30, 40 et même 50 guinées. M. Davis a vendu récemment à un amateur un superbe dahlia au prix de 40 guinées."

" Le public a été témoin jeudi dernier au théâtre d'Astley du triomphe le plus éclatant obtenu par M. Van-Amburgh sur le lion dont il a entrepris l'éducation théâtrale. M. Van-Amburgh avait tiré son élève de sa loge et l'avait placé sur une plate-forme assez élevée, pour lui enseigner quelques nouveaux tours. Le roi des forêts s'était d'abord montré très docile ; mais au milieu du saut périlleux qu'on lui fit faire, il vint à sa majesté l'idée de sauter de la plate-forme sur le théâtre. Les acteurs et les actrices s'empressèrent de faire place à leur royal camarade, mais M. Van-Amburgh, dans la crainte d'un nouveau caprice léonin qui aurait pu devenir fatal aux artistes qui se trouvaient sur le théâtre, cherche à retenir son élève en le tirant par la chaîne qui était attachée à son collier ; mais n'ayant pu y réussir il sauta sur le dos du lion et lui fit parcourir ainsi une partie du théâtre ; puis l'aide d'une forte corde ajoutée à la chaîne on parvint à l'empêcher de se diriger vers les écuries de M. Ducrow, où il aurait pu avoir la fantaisie de se jeter sur un des jolis poney que M. Ducrow devait monter dans la représentation qui était annoncée à son bénéfice. Enfin l'instituteur put ramener son élève à sa loge, et celui-ci semblait par ses rugissements répétés raconter à ses compagnons de captivité les étonnantes aventures qui venaient de lui arriver. (Standard.)

— On lit dans le *Globe* de Londres :

La statistique du mariage prouve qu'il est favorable à la longévité. On remarque qu'à l'âge de soixante ans, il y a 22 célibataires vivants contre 58 hommes mariés ; à soixante-dix ans, 11 célibataires contre 37 hommes mariés ; à quatre-vingt ans, 3 célibataires contre 9 hommes mariés. La même proportion se remarque dans les rangs des femmes. Il est probable que le partage des peines rendues ainsi moins lourdes fortifie l'homme marié, tandis que le célibataire, isolé sur la terre, est plus rudement éprouvé par le malheur."

Le *Standard* et le *Morning Chronicle* sont d'accord sur un point, c'est que la question des céréales jouera un grand rôle dans la prochaine session ; mais le premier de ces journaux soutient la nécessité de la loi actuelle que le second repousse et regarde comme nuisible à toutes les classes.

Le *Morning Chronicle*, après avoir rapporté la dépêche télégraphique relative à Louis Bonaparte, ajoute : " Ainsi se termine cette affaire presque sérieuse, mais véritablement folle. Louis Bonaparte cède juste au moment où la Suisse semble le plus déterminée à le soutenir et lorsque en résistant ce Prince aurait certainement mis la France dans un dilemme embarrassant. Nous félicitons la Suisse d'être débarrassée du Prince Louis et de sa cause. L'intention du Cabinet français, pour se laver de tout reproche d'illibéralité qui pourrait lui être adressé pour avoir persécuté un Bonaparte, et d'envoyer chercher à Sainte-Hélène les restes du véritable Bonaparte et de les faire ensevelir sous la colonne de la place de Vendôme à Paris. Il est remarquable que pendant que Louis Bonaparte s'occupe d'intrigues et de menées politiques, son cousin Charles, fils de Lucien, correspond avec l'Institut et lui envoie d'Amérique les découvertes qu'il a faites en histoire naturelle. Son nom a obtenu une mention honorable dans la séance de ce corps savant du 24 septembre courant."

— On dit que le prince George de Cambridge se prépare à aller faire une très-longue tournée. Des passeports lui ont été envoyés par les ambassadeurs de Grèce, de Turquie et d'Égypte, en addition à ceux qu'il a déjà reçus des grandes cours de l'Europe. L'absence du prince sera, dit-on, de trois ans.

— On lit dans le *Bon Sens* :

" Depuis la révolution de juillet, la Russie n'a négligé aucune occasion de donner des marques d'estime aux hommes de la France et de l'Allemagne qui se recommandaient par la publication d'ouvrages historiques ou de sciences spéciales. On compte, dit-on, une centaine de décorations de ses divers ordres distribuées en France pour des productions dont notre presse n'a pas fait grand bruit. Il paraît que cette manière de propager la science a enfin éveillé l'attention du cabinet, et qu'on a pensé à la réprimer en refusant les autorisations pour porter les décorations russes. Il est probable que cette mesure soulèvera bien des ressentiments à la cour impériale, et qu'elle pourra amener le renvoi des décorations de la Légion d'Honneur, qui sont encore nombreuses dans les rangs de l'armée russe."

— M. le général Bazaine, officier français au service de Russie, vient de mourir à Paris. A l'époque où M. Caulaincourt se trouvait ambassadeur à St-Petersbourg, l'empereur Alexandre demanda à Napoléon de lui envoyer quelques élèves de l'école polytechnique pour former des ingénieurs. Napoléon lui envoya les quatre premiers élèves de l'école : M. Bazaine était de ce nombre. Lors de la guerre de 1812, les quatre jeunes officiers, qui avaient déjà parcouru toute la Russie et rendu de grands services, déclarèrent à leurs généraux qu'ils ne pouvaient servir contre la France, et sollicitèrent leur congé. Le cas était embarrassant. C'était envoyer au quartier-général de Napoléon des officiers qui pouvaient amener l'armée française au cœur de la Russie. Alexandre, pour les protéger contre les officiers russes qui murmuraient, donna ordre de les envoyer dans l'intérieur de l'empire.

Un excès de zèle subalterne les fit envoyer à Iskurtz, en Sibirie. C'est là que les trouva le capitaine de vaisseau russe Krusenstern, qui revenait de faire le tour du monde. Passant devant une cabane, il entendit parler français et demanda qui se trouvait dans cette habitation. On lui nomma les quatre Français, qui furent bientôt rappelés, et qu'on dédommagea de la méprise dont ils avaient été victimes. Le général Bazaine a été long-temps à la tête de travaux importants, ainsi que ses trois compagnons d'exil, les généraux Bestrem, Fabre et Potier, et tous, ils ont rendu d'immenses services à l'empire russe. (Revue des Deux-Mondes.)

Le *Journal des Débats* contient un article de stratégie où il s'applique à démontrer que le projet attribué à la Russie d'attaquer les Anglais dans l'Inde est chimérique, et de tout point inexécutable.

— Le conseil royal de l'instruction publique vient de rendre l'arrêt suivant :

Le chant, prescrit pour les collèges primaires par la loi du 27 juin 1838, fera partie de l'enseignement des collèges royaux ; il y sera obligatoire pour les élèves des premières classes, jusqu'à la cinquième inclusivement.

Il sera enseigné, dès la rentrée prochaine, dans les collèges de Henri IV, Louis-le-Grand et St-Louis, à Paris, et dans les collèges d'Amiens, Bordeaux, Bourges, Caen, Cahors, Clermont, Dijon, Douai, Limoges, Marseille, Metz, Nancy, Nantes, Nîmes, Orléans, Poitiers, Pontivy, Reims, Rennes, Rodez, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tournon et Tours.

Il y aura deux leçons par semaine d'une heure chacune ; elles auront lieu le dimanche et le jeudi matin.

L'enseignement sera donné d'après une des méthodes autorisées par les conseils.

Les paroles des morceaux de chant devront être préalablement soumises à l'approbation du conseil royal.

Il sera statué ultérieurement, d'après les propositions de MM. les recteurs, sur le traitement des maîtres de chant.

— Voici la liste chronologique des villes de France qui eurent des imprimeries au XVe siècle, après Strasbourg et Paris : Haguenau, en 1475 ; Angers, en 1477 ; Poitiers, en 1479 ; Toulouse, Caen, Troyes, en 1484 ; Abbeville, en 1486 ; Besançon, en 1487 ; Nantes, en 1488 ; Avignon, en 1489 ; Dijon, Cluny, en 1490 ; Langres, en 1480 ; Rouen, en 1483 ; Vienne (Isère), Rennes, en 1491 ; Dol, en 1492 ; Angoulême, Bourges, en 1493 ; Tours en 1496 ; Provins, en 1497 ; Tréguier, en 1499 ; Orléans et Perpignan, en 1500.

— On écrit de Bourg-Saint-Andéol (Ardèche) :

" On vient de découvrir, à une lieue de la ville de Bourg-Saint-Andéol, des grottes d'une dimension colossale et de la plus grande beauté. Elles sont situées dans la commune de Saint-Marcel, sur les bords de l'Ardèche. Une description détaillée en serait impossible ; qu'il suffise de dire qu'il n'en est point peut-être en France qui puissent leur être comparées ; il faut six à sept heures pour les parcourir aux flambeaux ; il s'y trouve des galeries immenses et des salles qui ont jusqu'à 2 et 300 mètres de longueur.

" Le plus beau spath-calcaire y est prodigué sous les formes les plus variées ; ici une cascade ou un monolithes gigantesque, blanc comme l'albâtre ; là des lustres magnifiques suspendus au plafond, et des colonnes d'une hauteur prodigieuse ; plus loin des rideaux, des baldaquins, des franges, des rufans du travail le plus délicat viennent exciter notre admiration ; partout enfin des stalactites de diverses con-

tures offrent les formes les plus variées ou affectent une régularité symétrique.

" Depuis le commencement du mois de septembre, époque où ces magnifiques grottes ont été découvertes, plusieurs centaines de curieux ont été chaque jour les visiter, et après les avoir parcourues, l'admiration et la surprise qu'on a éprouvées sont telles, qu'on croit sortir d'un songe fantastique. M. le préfet de l'Ardèche a demandé il y a peu de jours un rapport détaillé sur ces magnifiques souterrains, qui étaient restés inconnus jusqu'à ce jour, et que le hasard seul vient de faire connaître."

— Les essais d'innovations dans l'armement des troupes continuent de se faire à Vincennes. En ce moment des expériences se font pour convertir à volonté la cavalerie en infanterie, et réciproquement. Des compagnies sont déjà équipées en conséquence.

— M. Touboulic de Brest a inventé et mis à exécution un chemin suspendu en fil de fer que toute la population de cette ville s'empresse d'aller visiter comme une des merveilles de notre époque. Voici en quoi cette œuvre consiste :

Sur un câble en fer composé de quatre fils et saisi sur une longueur de 340 mètres (près d'un dixième de lieue), à deux points de jonction que l'auteur nomme tendeurs, il fait rouler un chariot portant 75 kil. avec une rapidité de six lieues à l'heure, et qui serait doublée et triplée par une augmentation de charge. Trois balanciers opèrent dans cet espace trois changements de plan, de manière à activer la marche du chariot et à lui faire surmonter tous les accidents du terrain.

— Les nouvelles de la frontière d'Espagne confirment entièrement les détails donnés sur la victoire remportée le 2 octobre par le comte de Morella. Cet intrépide chef était allé assiéger Falset. Le général Pardinaz accourut avec sa division au secours de la ville ; mais par une marche rapide et habilement concertée, Cabrera est tombé en route sur l'ennemi, et il paraît que des 4000 hommes dont se composait la division Pardinaz un bien petit nombre a pu s'échapper. Le général chrétien n'a pu supporter la vue de ce désastre, il s'est fait sauter la cervelle en face de l'ennemi victorieux. Un autre officier-général nommé Urdina a été fait prisonnier.

— D'après une lettre de Saragosse du 4, la nouvelle de la défaite et de la mort du général Pardinaz venait d'y arriver dans un rapport officiel adressé par le gouverneur militaire de Caspe au général San Miguel. Saragosse était dans la plus vive agitation par suite de cet événement. Le peuple courait dans les rues en criant : A bas les ministres ! On craignait des troubles graves. L'autorité prenait à la hâte les mesures qui étaient en son pouvoir. Des pièces d'artillerie étaient braquées sur quelques places et à l'entrée des rues principales de la ville.

Le comte de Morella (Cabrera) écrit la lettre suivante au comte d'Espagne, commandant général de l'armée et de la principauté de Catalogne :

" Très excellent seigneur, " La division Pardinaz, composée de 5,000 fantassins et de 300 cavaliers, a été détruite entre cette ville et celle de Caspe. L'action a duré depuis six heures et demie de ce matin jusqu'à une heure. Pardinaz a été tué, ainsi que plus de 1,000 des siens. Le reste, à l'exception d'un petit nombre de cavaliers qui ont été chercher un asile à Caspe, avant la déroute, a été fait prisonnier.

" J'ai reçu une légère blessure au bras gauche au commencement de l'action. Ce glorieux triomphe a été obtenu avec les seuls bataillons de la division de Tortosa, mes ordonnances, le bataillon des guides la cavalerie aragonaise et le corps franc de Bosque. " Je me complais à communiquer cette nouvelle à Votre Excellence pour sa satisfaction et pour celle des partisans de notre cause dans la principauté. " Dieu vous garde beaucoup d'années. " Quartier-général de Maella, 1er octobre 1838. " Le comte de MORELLA."

Le ton de simplicité et de modestie qui règne dans ce rapport forme un contraste frappant avec les fanfaronnades des généraux chrétiens.

Tolède, 26 septembre. — Les exécutions se succèdent ici. A 5 heures du soir, avant-hier, ont été passés par les armes, sur la place du Passage, après avoir reçu les secours de la religion, D. Antonio Fuentes, lieutenant-colonel de la faction de Para, et trois autres individus, déserteurs ou espions. Hier, a été fusillé au même endroit un déserter. Aujourd'hui, à midi et demi, ont subi la même peine sur la place de la Constitution cinq individus.

— On écrit de Messine, 1er sept. — " L'Étna est en éruption depuis le 2 du mois d'août. Le feu commença au sommet du grand cratère dans la partie orientale du cône. La lave se dirigea en ligne droite vers la maison des Anglais, s'arrêtant à portée de fusil ; arrivée à ce point, son cours changea de direction, elle va se précipiter dans la vallée del Buc, où grâce à Dieu, elle ne fait aucun mal."

— L'éruption de l'Étna continue ; le torrent de la lave prend la direction de la vallée del Buc, où il ne peut causer aucun dégât. Le journal officiel annonce la mort d'un homme domicilié dans les Abruzzes, qui avait atteint l'âge de 103 ans, 3 mois, et 10 jours. — (Mercure de France.)

— On écrit de Berlin, le 30 septembre :

" M. le docteur Bulard, qui a rendu de si grands services en Turquie et en Égypte, lorsque la peste ravageait ces pays, se trouve actuellement dans notre ville et a été accueilli avec la plus grande faveur.

" M. Bulard, à qui une étude de seize années de cette terrible maladie dans toutes les villes d'Orient où elle a paru, le traitement de plus de trente mille personnes qui en étaient atteintes, et la dissection de quatre cents corps de pestiférés ont fait connaître la peste sous toutes ses formes, croit avoir trouvé des moyens par lesquels on pourrait la faire disparaître pour toujours des pays civilisés. Il se propose de soumettre ces moyens à l'examen d'un congrès de médecins et de professeurs de médecine de tous les pays de l'Europe, qu'il a l'intention de convoquer très prochainement.

" En se rendant en Orient, M. Bulard était un des plus zélés anti-contagionistes ; mais sa longue expérience lui a fait venir d'autres idées. Il est maintenant bien persuadé que la peste est toujours plus ou moins contagieuse, et qu'il y a beaucoup de circonstances qui en facilitent singulièrement la propagation."

— On écrit de Cracovie, le 22 septembre : " Le gouvernement du royaume de Pologne a pris la résolution de faire construire un chemin de fer de Varsovie à Cracovie. Cette route, qui portera le nom du maréchal de Paskowitch, alongera la frontière de la Prusse, et se réunira au chemin de fer qui ira de Breslau au centre de la Prusse. Un autre chemin de fer, commençant à Vienne et passant par Teschen, Bozen et Vauloviste, aboutira aussi à Cracovie ; de sorte que notre ville se trou-

vera en contact avec les railroads de l'Autriche, de la Prusse et de la Pologne, ce qui doit nécessairement lui donner une certaine importance commerciale.

" L'empereur Nicolas a autorisé le gouvernement de Pologne à ouvrir un emprunt de 20 millions de florins (10 millions de francs) à 4 pour 100, et à en prêter le produit pour quatre ans à la compagnie qui voudrait se charger de la route en question. On nous assure que la maison de banque Epstein et Fuaenke, de notre ville, s'est déjà fait adjuger cet emprunt. Dans ce cas, les travaux du chemin de fer commenceront incessamment ; car ce n'est pas le courage des grandes entreprises qui manque aux spéculateurs polonais, c'est l'argent seul qui leur manque."

— La *Gazette de Berlin*, publiée par Voss, donne une description de la tête de pont construite à Danabourg par les Russes. " C'est un ouvrage gigantesque, dit cette feuille. Un bâtiment de la longueur de 360 brasses, construit en gros blocs de granit, l'intérieur voûté, et dont les murs sont d'une braise d'épaisseur, couronne l'ouvrage ; l'édifice est percé d'une infinité de meurtrières d'où l'on peut tirer dans toutes les directions et du haut en bas, au pied des murs, sur les troupes qui y parviendraient ; 20,000 hommes peuvent être logés à l'aise dans cet immense bâtiment."

— On écrit de Weimar : " Dans la maison que Goethe habitait à Weimar, et qui lui appartenait, existent encore, dans l'état où cet illustre écrivain les laissa en mourant, sa chambre à coucher, son cabinet de travail, sa bibliothèque et ses riches et précieuses collections d'objets d'histoire naturelle, d'antiquités, de monnaies et médailles, d'ouvrages d'art, etc. que tous les étrangers de distinction s'empressent de visiter, et que dernièrement encore l'empereur et l'impératrice de Russie, accompagnés de notre grand-duc et de sa famille, ont examinés dans tous leurs détails."

" Notre gouvernement est, dit-on, en marché avec les héritiers de Goethe pour acquérir tous ces objets et la maison qui les renferme, dans le but d'en former un musée national qui porterait le nom de Pillestré défunt. Les collections ont été estimées à 80,000 thalers (environ 290,000 frs.)."

— On annonce que l'Autriche a le projet de rétablir, avec l'assentiment de la Porte, l'ancien canal de Trajan de Rasova à Kostendulche, qui est aujourd'hui fermé par le sable amoncelé, ce qui abrégera de 80 milles la navigation du Danube, et l'on pourra éviter ainsi Sulina occupée par les Russes. Le cabinet de St. Petersburg verra d'un oeil jaloux l'exécution de ce projet, mais il ne pourra l'empêcher. — (Gazette d'Angsbourg.)

COLONIES FRANÇAISES.— Voici l'extrait de deux lettres de la Martinique, écrites par deux membres du conseil colonial, et qui déposent toutes deux d'un état de souffrance que chaque jour aggrave.

Fort-Royal, 24 août 1838. " Les sucres sont aujourd'hui à 15 francs. Un compte de vente déjà ancien, et venu de Bordeaux, fait ressortir à 11 francs les ventes de cette place. Nous avons ici un encombrement sans exemple. — Le fret est à 15 deniers ; jamais la Martinique ne s'est trouvée dans une pareille situation, même à l'époque du blocus par les anglais.

" Sur le marché du Lamentin, on a donné, il y a quelque temps, du sucre à 8 francs les 50 kilogrammes. L'habitant vendeur n'avait aucun autre moyen de se procurer des vivres pour ses nègres. Le numéraire disparaît ; les écus de 5 francs obtiennent 4 pour cent de prime. Voici un faible aperçu de la crise où nous sommes.

" Saint-Pierre, 26 août 1838. " La misère qui nous accable depuis 15 long-temps a atteint aujourd'hui ses dernières limites. L'impôt ne pourra plus rentrer. Si cet état de choses dure encore quelques mois, la ruine commerciale la plus complète en sera le résultat. Quant à la ruine des propriétaires, on peut la regarder comme consommée. Les sucres des plus belles qualités pourraient être achetés à 15 francs s'il y avait des acheteurs ; les qualités ordinaires n'obtiennent pas plus de 12 francs.

" Le conseil colonial est en séance depuis le 1er août ; il travaille sur des ruines. Nos députés ne nous laissent pas ignorer l'avenir qui nous est préparé. La désolation, le désespoir accablent la population de la Martinique. Il faut trois barriques de sucre pour payer un boucaut de morue. Sans un bâtiment arrivé hier dans la nuit, nous étions au moment d'en manquer ; elle est à 27 centimes la livre. On ne peut trouver à aucun prix à charger pour France ; les derniers frets ont été de 15 deniers 1/2. Les sucres encombrés nos magasins et nos porgeries ; on ne peut ni les vendre ni les charger.

" Cette situation insoutenable a fait prendre par le conseil colonial une résolution dont nous n'osons pas attendre un grand succès, mais que nous considérons comme une dernière tentative qui nous justifie au moins aux yeux de la colonie du reproche de n'avoir pas tout fait pour la sauver. En conséquence, une députation extraordinaire de trois membres du conseil a été nommée pour aller se joindre à nos députés à Paris. Elle est composée de MM. de Latulrière, le comte de Manny et Bué."

— On écrit de la Nouvelle-Zélande, sous la date du 15 mai 1838 :

" La corvette l'Héroïne, commandée par M. Cécille, capitaine de vaisseau, a mouillé à la Baie-des-Iles (Nouvelle-Zélande), le 28 avril dernier.

" Le 10 mai suivant, M. Cécille se rendit auprès de M. de Pompallier, évêque de Maroué, qui, la veille, l'avait fait prévenir de son arrivée à Korora-Reka, et il le conduisit à bord de la corvette, où il fut reçu avec les honneurs dus à son rang.

" Ce prélat s'entretint long-temps avec M. Cécille des difficultés que lui avaient suscitées les missionnaires méthodistes d'Hokanga, qui s'étaient efforcés, à l'aide d'insinuations calomnieuses, d'exercer contre lui l'animadversion des naturels du pays.

" M. Cécille, jugeant que la première chose à faire était de détruire dans l'esprit des sauvages l'effet qu'avaient pu produire les calomnies auxquelles ce prélat avait été en butte, s'empressa de l'entourer d'égarés, et d'avoir pour lui toutes les attentions que commandaient d'ailleurs son caractère et le dévouement dont il fait preuve.

" Une salve de neuf coups de canon fut tirée au moment où Mgr de Maroué quitta la corvette. Le dimanche suivant, sur la demande de cet évêque, l'officier divin fut célébré par lui à bord de l'Héroïne, en présence de plusieurs catholiques et de quelques protestants de Korora-Reka ; le chef zélandais Gregorio Tiro, récemment converti à la foi chrétienne, et que Mgr de Maroué avait amené avec lui d'Hokanga, assista à cette cérémonie, pendant laquelle l'équipage montra beaucoup de recueillement.

L'accueil épressé fait par M. Cécille à Mgr de Pompallier, pendant son séjour à Korora-Rela, a produit un excellent effet sur l'esprit des naturels de ce pays, et l'on doit espérer que les honneurs qu'il a reçus et les soins dont il a été l'objet à bord de l'Héroïne auront contribué à changer les dispositions malveillantes qu'il avait d'abord rencontrées.

QUEBEC:

MARDI, 11 DECEMBRE 1838.

Il n'y a rien de nouveau des Etats-Unis ni du Haut-Canada.

(Correspondance de Montréal de la Gazette de Québec)

Montréal, jeudi soir, 6 décembre. La cour martiale s'est ouverte aujourd'hui à 11 heures, et M. Hart, un des avocats des prisonniers, a eu une longue défense, après que les prisonniers ont été conduits dans une autre chambre et la cour a siégé à huis clos jusqu'à une heure. Les prisonniers ont alors été amenés et le public a été réadmis. M. Day a la parole du juge-avocat à la cour, ce qui a occupé environ trois quarts d'heure. Cette adresse, après avoir décrit la nature des actes qui constituent le crime de haute-trahison, fait un ample résumé des témoignages qui convainquent pleinement neuf des douze prisonniers. Ducharme et Thérien, quoique peut-être aussi coupables que les autres, ont droit au bénéfice d'un doute qui s'est élevé en conséquence d'une contrariété dans le témoignage de John Macdonald, qui n'était accompagné d'aucun autre témoin. Il y a aussi quelque chose en faveur d'un troisième. Le jugement ne sera prononcé qu'après avoir été confirmé par le commandant des forces.

Un grand nombre de prisonniers d'état ont été aujourd'hui transférés de la prison neuve à celle de la Pointe-à-Callière. Quinze prisonniers ont été amenés en ville hier, de Chambly, par un parti des volontaires de cet endroit.

Montréal, samedi soir, 8 décembre. La cour martiale a siégé un peu de temps aujourd'hui à huis clos.

En conséquence de l'opinion des avocats des prisonniers sur la constitution de la cour, une note a été envoyée ce matin au commandant en chef, le priant de faire suspendre le jugement du jugement jusqu'à lundi matin, lorsqu'il sera présenté un procès raisonné. Les avocats se flattent que la procédure toute entière sera mise de côté.

Montréal, dimanche après-midi, 9 décembre. Un de nos marchands a reçu ce matin une lettre de Toronto, en date du 3, qui dit qu'un parti de brigands, semblable à celui qui visita feu le capitaine Usher, avait traversé quelque part vers le haut du lac Érié pour traiter de la même manière le capitaine Drew, mais qu'ils furent heureusement attaqués avant qu'ils eussent mis leurs intentions à effet. Une partie d'entr'eux furent tués, les autres faits prisonniers.

Il paraîtrait par une lettre particulière de Kingston, reçue par un monsieur de cette ville, que le colonel russe ou polonais Von SCHEULTZ, qui commandait les brigands dans le voisinage de Prescott, a dû être exécuté à Kingston samedi dernier, «digne d'un meilleur sort», dit le Canadien. Sir GEORGE ANCHUTAV avait approuvé la sentence de la cour martiale.

Un journal de Kingston, the Chronicle, publie une liste nominative des prisonniers faits à Prescott; nous en conservons l'orthographe évidemment fautive en quelques endroits:

N Szoltevely Von Scholtz, Gen. Dorotheus Abbey, Colonel, Samson Wiley, Luther Darby, George Van Amber, Chauncey Bugler, Pheris Miller, John Elmore, Andrew Leeper, Hiram Barlow, Henry Shaw, Lanton S. Peck, Ethel Penn, Jeremiah Winegar, John Gilman, J. H. Martin, John Berry, Eli Clark, Charles Crossman, Orren W. Smith, Daniel D. Huestace, Thomas Baker, Joseph Thompson, Paschel Cerventer, Joseph Stewart John A. Brewster, Charles S. Brown, Nelson Truax, Ernest Berentz, Hosea C. Wilkie, James Cummins, David Dufeld, Samuel Livingston, Peter Craucher, Culver S. Clark, Patrick White, John O'Koiniski, Andrew Richardson, Cornelius Goodrich, Chauncey Mathers, Timothy P. Rawson, David Could, John M. Jones, George T. Brown, Aaron Dresser, Justus Miriam, Thomas Stockton, William O'Neill, William Stebbins, Launce Anderson, Geaus Powers, Hiram Loop, Martin Van Slyke, Lonson Mailhotte, Jean Baptiste Raza, George Blondeau, Joseph Lefore, John Thompson, Hugh Calhoun, Henry Jentzen, John Cronkhitte, Samuel Austin, Foster Martin, James Pierce, David Houth, Samuel Westburn, Truman Chipman, Levi Chipman, Peter Meyer, Joseph Wagner, Philip Coonroe, Rouse Bennett, William Denio, John Bradley, Hiram Hall, Oliver Tucker, Daniel Liscom, Russell Phelps, Asa H. Richardson, Lawrence Riley, Joel Paeler, Isa Polloy, Dennis Swete, Sylvanus Swete, François Gagnon, Oliver Lawton, Edward A. Wilson, Levi Putman, Sylvester A. Lawton, Garret Hicks, Robert G. Collins, John G. Swanberg, Jacob Putman, Charles Horiz, Jacob Paddock, William Reynolds, Charles Van Wermer, James Englis, John Thomas, John Graves, Lily Whitney, Martin Woodruff, Christopher Bulkley, Solomon Reynolds, Jerry Griggs, Nelson Griggs, Edmund Holmes, Charles Woodruff, Hiram Sharp, Joseph Drummond, Daniel George, Hunter C. Vaughan, Charles Smith, Wm. Gates, Charles Wilson, Joseph Norris, Calvin Mathers, Charles Allen, Emmanuel Garrison, Elon Follows, Andrew Smith, Abner Townsend, Moses A. Dutcher, Leonard Delane, Orland Blodget, Edgar Rodgers, Joseph Dodge, Gideon Goodrich, Lymon L. Lewis, Price Seuter, Simon H. Webster, Samuel Tibbets, Nathan Whiting, Michael Friar—129.

Le Chronicle observe que «tous sont natis des comtés de Jefferson, Onondaga, Oswego et Saint Laurent dans l'état de New-York, à l'exception d'environ vingt-cinq qui sont canadiens du Haut ou du Bas-Canada, polonais, allemands, anglais, irlandais ou écossais».

Les journaux de Montréal annoncent, entr'autres arrestations, celle de MM. A. Papineau et Morrison, de Saint Hyacinthe.

La décision du gouvernement sur l'affaire Teed est enfin connue. L'exécutif n'a pas trouvé d'autre moyen de sortir de l'embarras où l'avait mis la décision de MM. les juges PANET et BEDARD, que de suspendre ces deux magistrats, et l'on dit qu'ils ont reçu hier matin notification de leur suspension. M. Bedard est parti pour Montréal et le bruit court qu'il va se rendre en Angleterre.

M. le juge VALLIÈRES DE SAINT REAL, des Trois-Rivières, a aussi déclaré nulle l'ordonnance qui suspend l'abbé corpus, et a remis en liberté, sous caution, un individu nommé Cécilien Houde, de la Rivière-du-Loup, soupçonné de trahison et accusé de menées trahissantes et de paroles séditieuses. M. Vallières sera sans doute ainsi suspendu.

M. le scribe SEWELL a fait aujourd'hui son rapport sur le mandat d'arrêt lancé par M. le juge PANET contre M. YOUNG, le chef de police. Sa déclaration est qu'il n'a point trouvé M. Young. N'y ayant point de juge présent pour recevoir le rapport, l'affaire en est restée là.

M. HORACE NELSON adresse au Canadien une lettre où il contredit l'assertion que nous avons faite, sur le rapport d'une personne digne de foi, que «l'hiver dernier le docteur Nelson avait fait couper quarante cinq beaux arbres d'ornement sur la propriété de M. BORN à Saint-Denis, pour les employer à ses fortifications.»

M. Horace Nelson, qui dit avoir «compté les souches avec une autre personne», réduit le nombre d'arbres coupés de quarante-cinq à seize, et ces arbres, dit-il, n'étaient que des «peupliers secs.» Ainsi le fait est constant, et il n'y a de différence que sur le nombre et la qualité des arbres, ce qui n'est pas l'essentiel selon nous. Du reste nous nous serions fait un plaisir de révéler le fait à sa juste valeur, si l'on eût réclamé.

Nous accédons avec plaisir à la demande de l'hon. X. MALHOTTE de publier l'extrait qu'il nous envoie d'une lettre du docteur WOLFRÉD NELSON à une personne de sa famille. Il n'est pas besoin de nous protestations contre toute induction qu'on pourrait tirer de ce que nous laissons passer sans aucune observation ce que M. Nelson dit de sa conduite de l'année dernière:

Le Canadien soupçonne de partialité le département des postes, en se fondant sur ce que la Gazette de Québec a reproduit un extrait de l'Estafette, en la «mentionnant, dit-il, comme si elle eût reçu ce journal par voie régulière et ordinaire.» La Gazette n'a rien mentionné de tel, et les soupçons du Canadien sont mal fondés. La Gazette n'a pas plus de «privilege» que lui, quant à la réception de l'Estafette: le numéro du 30 novembre est le quatrième ou cinquième de ce journal que nous avons reçu depuis son établissement, et il paraît que le Canadien l'a reçu aussi bien que la Gazette.

Le froid a été ces jours derniers plus intense qu'on ne se souvient de l'avoir jamais vu avant Noël. Hier matin, au point du jour, le thermomètre était entre 18 et 20 degrés au-dessous de zéro. Le pont de glace entre la ville et l'île d'Orléans est arrêté et l'on passe en voiture sur la rivière Saint-Charles.

Un jeune homme du nom de Parent, a péri de froid à Lorette samedi soir.

Verchères, le 6 décembre 1838.

M. l'Éditeur, Divers rapports ayant circulé sur le compte du docteur WOLFRÉD NELSON depuis son retour de la Bermude aux Etats-Unis, relativement à sa conduite politique, par lesquels il a été insinué qu'il avait assisté et pris une part active dans des assemblées à New-York, dans le but d'exciter la sympathie des Américains en faveur de la rébellion canadienne, et que de là il était venu et était encore sur les lignes, occupé à réorganiser une nouvelle force contre cette province, me portent à exposer la vérité au jour, afin de détruire ou prévenir les sarcasmes qu'un public trompé est toujours prêt à lancer contre un malheureux en tel cas; en conséquence j'ai à vous prier, M. l'Éditeur, de vouloir bien insérer dans votre prochain numéro, l'extrait ci-joint d'une lettre du docteur WOLFRÉD NELSON à une personne de sa famille à St. Denis. Le commencement et la fin de cette lettre n'ayant rapport qu'à des communications de famille, j'ai cru pouvoir les supprimer et ne vous envoyer que cette partie qui regarde la politique, ainsi que sa conduite depuis son retour aux Etats-Unis. J'ajouterais, M. l'Éditeur, que les principes et la détermination du docteur NELSON, tels qu'exprimés dans sa lettre, ne sont qu'une confirmation de ce qu'il m'a fréquemment écrit pendant son séjour à la Bermude, et que sa dernière recommandation, en ma présence, à plusieurs cents de ses compagnons d'infortune dans la prison de Montréal, le jour qu'il la laissa, le 2 juillet dernier, fut de les engager à la tranquillité, obéissance et soumission aux lois et au gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur l'Éditeur, Votre très-humble et obéissant serviteur, NATHAN MALHOTTE.

Burlington, le 4 décembre 1838.

Le 26 octobre le gouvernement de la Bermude nous a informés que nous étions libres, mais le vent contraire nous a empêchés de partir de l'île avant le premier de novembre. Nous avons mis à terre le 8 à Hampton Roads. Quelques-uns de nos amis se sont embarqués à bord d'une goélette pour New-York, le docteur Masson, Goddard et Marchessault; Viger, Gauvin et Desrivères ont passé par Baltimore; M. Bouchette et moi nous avons passé par Washington. Là nous avons appris que les troubles étaient recommencés en Canada. Cette nouvelle m'a fait beaucoup de peine. A New-York j'ai eu le plaisir de recevoir la lettre que vous m'avez adressée et par ces messieurs nous avons appris que le gouvernement avait envoyé un exprès pour nous retourner encore prisonniers. Bien que nous savions qu'il y avait du train, nous nous serions rendus dans nos foyers, si ce n'eût été que la nouvelle que l'on voulait encore nous punir pour les prétendus crimes passés. Nous avons demandé au gouverneur de la Bermude de nous envoyer en Canada; heureusement j'eus pour nous, il a répondu qu'il n'avait pas d'ordre à cet effet. Je viens de voir le pauvre ROBERT, qui, encore une fois, s'est laissé prendre par des personnes de toutes parts et s'est mis à la tête d'un parti pour attaquer le Bas-Canada. Tu connais aussi bien que moi, le résultat. Il est bien portant, mais pour le coup il jure qu'on ne le trouvera plus dans cette carrière. Que je regrette qu'il ne soit laissé en liberté! Ne sois pas inquiet de moi. Il faudra de bien puissantes raisons, ma foi, pour me porter à faire la guerre de nouveau; je vais attendre sur les lignes paisiblement, et je vivrai comme je pourrai jusqu'à ce qu'il me soit permis de vous rejoindre. A New-York l'on nous a sollicités d'aller entendre la fameuse Fanny Wright faire un discours. Nous pensions n'être point connus; mais nos noms ont été prononcés, et dans l'instant on a été obligé de paraître. Bien qu'il disent les gazettes, j'ai été sur mes gardes. J'ai dit que je m'opposais à de mauvaises administrations, mais que nous n'entendions pas faire la guerre à la métropole; que j'avais perdu toutes mes propriétés, mais que je ne les regretterais pas, s'il y avait un bon gouvernement colonial. Il est absolument faux que j'aie dit que je prendrais encore les armes; j'ai été très circonspect. Je suis fâché de dire que deux de mes amis ne l'ont pas été; et je leur en ai fait reproche. J'étais très sollicité d'assister à une autre assemblée, qui devait avoir lieu le lendemain; mais je suis parti exprès, afin que l'on ne puisse dire que je voulais agiter de nouveau. Du moins ai-je la satisfaction de savoir que je n'ai rien fait de reproche soit de toi, ma chère, soit de la famille ou de mes amis. Robert part dans un jour ou deux pour New-York ou Rochester afin de s'établir; il est fatigué et bien fatigué des affaires publiques, et déterminé à s'en abstenir à l'avenir.

(Signé) WOLFRÉD NELSON.

Monsieur l'éditeur de la Gazette de Québec.

Vous nous imprimez et éditez de gazettes qui prétendent être libres d'élever la voix et traiter tout ce qui peut intéresser le public, cependant je n'en vois pas un seul réclamer cette grande maxime que le proto-notaire de Québec a dernièrement citée du code Romain; de ce code que toutes les nations de l'Europe estiment comme la raison écrite, et où elles ont puisé, les unes en totalité, les autres en partie, leurs lois gouvernementales, savoir: *salus populi, prima lex esto; que le salut du peuple soit la loi suprême.*

Chez les Romains le salut du peuple était-il en danger soit par une invasion étrangère, ou par des troubles intérieurs, on nommait un dictateur, seul revêtu de tous les pouvoirs; tous autres fonctionnaires étaient *ipso facto* destitués de leurs fonctions, tous se réunissaient auprès du dictateur et contribuaient de tout leur pouvoir à sauver l'état.

Telle était la loi dans les républiques; dans les monarchies, le Roi concentrait en sa personne toutes les autorités qu'il avait déléguées, on ne reconnaissait, dans les temps de guerre ou d'insurrection que sa volonté suprême; sur les despotes, ils usaient plus despotiquement de leurs pouvoirs en temps de guerre ou de rébellion qu'en temps de paix.

Lisez l'histoire de toutes les nations et vous vous convaincrez de la vérité de ce que je vous dis.

S'il en était ainsi dans l'antiquité, jusqu'à ces jours derniers, ne puis-je pas vous demander, avec justice, pourquoi, lorsque nous sommes dans le même cas, vous ne proclamez pas ce moyen comme l'unique, pour ainsi dire, qui puisse ramener la paix, rétablir l'ordre, réduire l'anarchie, et décider le conflit de juridiction entre le militaire et le civil, que vous prenez plaisir de mettre sous les yeux d'un public ignorant, qui ne sachant quel parti prendre, se jetera peut-être dans le parti appelé réformiste, pour ne pas dire révolutionnaire.

La carrière que je vous ouvre est digne de vos talents et de vos connaissances, suivez-la et vous rendrez un service signalé à vos abonnés en soutenant la citation du

PROTONOTAIRE.

(Extraits de l'Ami du Peuple de mercredi.)

Nous avons appris de M. W. K. M'CORD que lors de son voyage dans le St. George, à Nicolet, en mission spéciale, il reçut les secours les plus cordiaux et les plus efficaces de plusieurs habitants de Nicolet, qui se prêtèrent fort activement à aider à surmonter les difficultés que la glace opposait au débarquement et à l'embarquement. Au port St. François, la glace empêcha le steambot de s'approcher du quai, et il fallut construire une sorte de pont flottant. MM. Proux, ex-maire P. P., Hébert junior, et Beaubien sont ceux qui se distinguèrent le plus par leur complaisance à aider les employés du gouvernement.

Sir John Colborne a nommé Wm. K. M'CORD, écuyer, de Québec, quartier-maître général des milices du Bas-Canada. Son excellence ne pouvait faire un choix plus convenable. M. C'ORD a toujours été plein d'ardeur pour la cause loyale et a bien souvent fait de grands sacrifices de tous les genres pour la soutenir.

Son excellence a nommé une commission pour examiner la culpabilité d'un grand nombre de prisonniers, et remettre en liberté ceux qui ne seront pas trouvés coupables.

Dimanche, vers une heure de l'après-midi, une partie des royaux qui avaient été envoyés de l'autre côté du fleuve St. Laurent, revint à Montréal. Ils emmenèrent avec eux trois voitures chargées d'armes enlevées d'entre les mains des rebelles dans le district parcouru par le détachement.

Le même jour un détachement du 24^e régiment revint en ville, des environs de St. Césaire, emmenant avec eux différents prisonniers, parmi lesquels se trouvait, dit-on, un parent de Louis Joseph Papineau.

DÉCÈS.

Subitement, en cette ville, le 4 du courant, M. Louis Dufresne, maître-ménager, à l'âge de soixante et dix-huit ans. Quoique la mort l'ait frappé au moment où il ne s'y attendait pas, il y était néanmoins préparé de longue main par une vie sans reproche, et par une fidélité constante à remplir ses devoirs de religion. Il avait fait avec succès son cours d'étude au séminaire de Québec, et il se plut, toute sa vie, à entretenir et à augmenter les connaissances qu'il y avait acquises, en employant à la lecture tous les moments que les occupations de son état laissaient à sa disposition. La vieillesse ne lui en laissa pas de plus respectables citoyens. M. Dufresne était le doyen des marguilliers de la fabrique de Québec.

Jeudi dernier, le 6 du courant, à la résidence de M. Sauvageau, écuyer, à la Petite-Rivière St-Charles, après une bien courte et sévère maladie, Michel-Laurent, âgé de six ans et trois mois, enfant de M. L. Chamberland, e-départ de Kamouraska.

Aux Ecuries, le 7 du courant, demoiselle Marie-Magdeleine Gaboury, sœur du curé du lieu.

CONTRAT DU GOUVERNEMENT.

DES propositions seront reçues au bureau du Commissariat jusqu'au JEUDI 27 DECEMBRE, à midi, pour la fourniture de bois au département du génie depuis le 1^{er} janvier 1839, pendant trois années, le contrat pouvant être résilié en par l'une ou l'autre partie en donnant avis trois mois d'avance, par écrit. Le bois devant être fourni d'après une spécification qu'on pourra voir en s'adressant à ce bureau.

Les livraisons devront se faire aux frais du contractant, à la Cour des Ingénieurs Royaux porte Saint-Louis, ou dans quelque partie de la Citadelle, de la Haute ou Basse ville de Québec que ce soit comme il sera requis. Si du bois délivré se trouvait défectueux en qualité, il devra être remplacé par du bois d'une description convenable, aux frais du contractant. La décision de l'Ingénieur Royal commandant, ou de la personne commise par lui, sera définitive dans tous les cas de dispute au sujet de la qualité des matériaux fournis.

Tous bois d'épaves, matrières, planches, piquets de cèdre et esparses devront être délivrés, s'il est requis, dans les trois jours après la réception de la réquisition, et tous bois inférieurs (*scantling*), dans les six jours.

Si un délai était demandé par le contractant, il sera à l'option de l'Ingénieur Royal commandant de l'accorder, ou à celle du Commissaire-général d'acheter les articles qui ne seraient pas fournis dans le temps; la perte occasionnée par tel achat devant être supportée par le contractant.

Le paiement se fera par quarts, c'est à dire, aussitôt que faire se pourra, après les époques suivantes, savoir: le 1^{er} mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre.

Dans les propositions il faudra énoncer les prix en cours d'Halifax auxquels on fournira les différentes sortes de bois, et nommer deux cautions suffisantes pour l'exécution du contrat.

Commissariat, Québec, 5 décembre 1838.

AVERTISSEMENT.

TOUS ceux des tenanciers de la ville et des faubourgs, et ceux des censitaires des seigneuries de Silery, Péclair, St-Gabriel, Notre-Dame des Anges et autres qui doivent des arriérés de cens, rentes et fots et ventes, aux biens ci-dessus des Jésuites, maintenant dévolus à Sa Majesté, sont par le présent, requis de payer au plutôt au soussigné, faute de quoi ils seront poursuivis sans distinction et sans aucun autre avis.

Les nouveaux acquéreurs de terres, emplacements ou autres immeubles relevant des dites seigneuries, qui n'ont point fait l'exhibition de leurs titres, tel que voulu par la loi, seront tous poursuivis au terme de février, s'ils négligent de le faire d'ici au 15 janvier prochain.

Par ordre du conseil, LOUIS PANET, Agent.

5 décembre 1838. 1 m

BANQUE DE QUEBEC.

AVIS.—Un dividende semi-annuel de trois POUR CENT sur le montant du capital a été déclaré, et sera payable, à la Banque, dès et après le MERCREDI 2 JANVIER prochain.

Par ordre du conseil, NOAH FRERER, caissier. Québec, 29 novembre 1838.

GRAINE DE LIN.

LES soussignés donneront le prix courant du marché pour de la graine de lin.

HENDERSONS & Co. Québec, 4 décembre 1838.

VOILES à bleuau, brevetées, de Hollande et d'Angleterre, à vendre au n. 47, rue des Commissaires, au bord de l'eau. ALFRED LAROQUE, Montréal. 31 octobre 1838.

VIENT d'arriver et à vendre par le soussigné, 200 quarts de hareng de Labrador, 1100 boîtes de raisins Au-cat. M. BORNE. Québec, 2 novembre 1838.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES

QUI RESTENT AU BUREAU DE LA POSTE DE QUEBEC, LE 5 DECEMBRE 1838. [Si les lettres sous-mentionnées ne sont pas retirées d'ici à SIX SEMAINES, elles seront remises au "Dead Letter Office."] N. B.—Les personnes qui les demanderont au bureau sont priées de dire qu'elles sont des lettres annoncées.

- A 2 Adams, Rob 7 Anderson Margt 3 Amel Pierre 8 Anley Jean 4 Ackinson John 9 Alsoy Peter 6 Alexander Fran

- B 1 Boivin Louis 43 Bell Jas 2 Bouché David 45 Baillet Eliza 3 Byrne Margt 46 Bermele Gab 6 Boshard Simon 49 Bell Jacob 7 Brennan P 51 Blouchette Soul 8 Briley Thos 52 Blouin Jean 9 Boyd Mis 53 Brunette Veuve P 10 Brunett 54 Bain John 11 Bergeron Bath 56 Blais Veuve M 12 Bracommer A 57 Belanger Jean 13 Baird Andrew 58 Bagnot J B 14 Brigs Wm 59 Brannin Wm 15 Brown Jas 61 Black John 17 Bennett Geo 62 Brunet Jacques 20 Brown Wm 63 Bessier L T 21 Bessier L 64 Barnard J C 22 Bobere Mrs 65 Brown J & Co 25 Bouchard Mad 67 Byrre Alex 26 Barret Wm 68 Brennan Peter 27 Bonest Mr 69 Brennan Peter 31 Belo Ollivo 70 Blot Ben 32 Brown Wm 71 Barret Mrs 33 Bogan Thos 72 Brennan Wm 34 Bussiere Guillemo 73 Bailly R 35 Brown Geo 74 Richard Jean 36 Bousher John 75 Bonifard Ignace 37 Balier Thos 76 Burk Patk 38 Barry Eliza 77 Barnes G W 39 Badine Jas 78 Beveridge J 40 Buckmaster Wm 79 Brille Geo 41 Baker Clemens 80 Barle Patk 42 Batail Jos

- C 1 Carr Patk 31 Coffey Bridget 2 Collyer Sam 33 Conran Moses 3 Carroll Henry 34 Caillette Juste 5 Chambers Thos 40 Gorriveau G 7 Child Wm 41 Chilton P 8 Casavant John 42 Casavant John 9 Cannon Mary 43 Campbell John 10 Comy Brian 44 Clark John 12 Courteau Hubert 45 Comfil Demis 13 Cantin Mr 46 Cullin Martha 14 Carr John 47 Conway Wm 15 Castfield Toby 48 Converse G S 17 Conwell Wm 49 Chertre Fiers 20 Claudin Alice 50 Carr Ed 23 Chevalier P 51 Campbell Wm 25 Clark John 52 Campbell Mary 26 Couture Law 53 Conway Fanny 27 Camr J B 54 Cooper Robt 28 Audin Jos 55 Consonne Veuve 29 Consul de France 56 Cullin Mary 30 Constition Ed 57 Carlton Jas 31 Cantlines Mr 58 Cannon Mrs 32 Clark John 59 Crestine Miss 33 Croft Hamrah 60 Campbell Mrs 34 Constantine E 61 Couture Jos 35 Colford John

- D 19 Denist Sam 21 Dolery Bar 3 Dupras Jas 21 Donthery Patk 7 Dionne Philip 22 Daston Adelaide 8 Dubois Eliza 23 Dailey M J 9 Devlin Widow 24 Davis John 10 Dwyer John 25 Durand Jacques 12 Dunley Ed 26 Davis Richd 13 Dumelle Mary 27 Doyle Pat 14 Duncan Wm 28 Dery Jos 16 Dunley Jos 29 Devarenes Veuve 17 Daley John 18 Dunas Jean

- E 1 Egg John 5 Estang Revd L 2 Evans Revd David 6 Enoff A 3 Elster Geo 7 Eastace J R 4 Eves Thos 9 Escamshaw Veuve

- F 4 Farrell J 11 Turkey Fran 5 Fitzgerald Merrit 12 Finlay Mich 6 Fortlier Louisa 13 Fleumen David 7 Flood Brid 15 Farrel Ann 8 Fortin Michel 16 Fraser Wm 9 Fife Mr 17 Ferguson Mrs 10 Famin Mary 18 Falderau Capt 1 Gilmour Pierre 19 Gilford Fran 2 Gavin Andrew 20 Giroux Jean 3 Gauthier Louis 21 George Eliza 4 Gagnon Jos 22 Gillespie Jas 5 Goslin Mary 23 Groves Robt 6 Gordon Geo 24 Gordon Geo 7 Gillespie Mrs 25 Gautier Veuve 8 Griffin Bill 26 Gowen Mary 9 Gowland B 27 Greenway Mrs 10 Gaffney Mic 28 Gouverneur Peter 11 Gallow John 29 Galen John 12 Gowen Christopher 31 Groumy Wm 14 Gosselin Jos 32 Gravel Capt 15 Guy Wm 33 Girard Veuve 16 Guy Louis 34 Girard Thos 17 Gosselin E 35 Godin Patrice 18 Grouand Julien

- H 21 Hamrd Jean 22 Hamelle Em 4 Hall Eliza 23 Hall Jos 5 Harison Brid 24 Hadfield Rob 6 Hill A 26 Harris W D 7 Higgins Mary 27 Hollowell Wm 8 Hasly John 28 Henderson Eliza 9 Holly 30 Hesselth Thos 10 Hamah Sam 31 Hodgson Christopher 12 Humphry Mrs 32 Huston Wm 13 Hughes Mrs 33 Hupé Narcisse 14 Hinds Jas 34 Houston Ed 15 Hackett Wm 35 Howard John 16 Hackett Dan 36 Hassett Thos 17 Hargrave Wm 37 Havarth Corp 18 Hannon Jas 38 Higgins Mary 19 Hacking Jas 39 Hill Wm 20 Hall Surgeon 40 Hughes John S

- J 1 Jaque Henry 9 Jenda Mrs 2 Julien Jacques 9 Jones Shos 6 Junsoll Major 10 Irvine Jas 7 Jaurime Jen 11 Kealy John 8 Kelly Mr 12 Kelly Michel 4 Kilty Jos 13 Kelly Jas 6 Krolan Eliza 15 Kinsley Thos 7 Komy John 16 Kinsley Ann 8 Kirkpatrick Fanny 17 Kelly Susan

- L 1 Lavigne Henry 20 Larville J B 2 Leblanc J B 21 Louis Bellefille 3 Lapierre Jos 22 Leach Chas 4 Littlejohn David 23 Lattin Phil

- 5 Lons Jm 21 Laroche Cath 6 Landou L 25 Lanouet Guil 7 Landou L 26 Lapointe B 8 Langlois Hugh 27 Lafranchise Ed 9 Lucas Ant 29 Lathroche Jean 10 Longbottom John 29 Lapriere Fran 11 Lemieux J B 32 Libbée René 12 Lesperance Jos 33 Langlois Margt 13 Lemay Jos 34 Leblaire F H 14 Louis John 35 Leblaire Adel 15 Laue Ann 36 Lesperance Jos 16 Leguay T 37 Leighton Robt 17 Lucas Cath 38 Langlois 18 Lenny Thos 39 Moore Law 19 Lee P J 40 Milne Thos 41 McAnny John 42 McLaughlin Robt 43 McPhell Alex 44 McPhell Alex 45 McNeil Alex 46 Martineau F 47 Murphy And 48 McVeigh Ed 49 Melhous Ed 50 Murphy Henry 51 Morton Zeronus 68 Murphy Bridget 52 Masson John L 70 Mornie Augt 53 Moss Ann 71 Mahew Chas 54 McKeena John 52 McGrath B 55 McPhree Jas 73 McElrhone Thos 56 McIntyre Pat 74 M-Noll Dan 57 Mowat John 75 Mangay J 58 Murray C 77 Munro Har 59 Malin Geo 78 McTavin Marth 31 Marshall Hy 79 Mackie Jas 32 McGoic Archd 80 Mc-Gabrie Archd 33 Montgomery M A 81 Mc-Donell Alex 34 Macley Louis 82 Mc-Donell Alex 35 McParlin Wm 83 McLanglin Thos 36 McKeuzie John 84 McManus Pat 37 Macrote Louis 85 Meyer Jas F 41 Macs Louis 86 Marceau E H 42 McWilliams Jane 87 Martin Ben 43 Malby Fran 88 Matte Amieck 44 Macin Joté 88 Morphy David 45 Martin Gab 89 McConnekk Md 46 McDonell John 90 McCall Thos 47 Martin R & Co 91 Murphy Mrs 48 Murphy Mrs 92 McKinley James 49 Melutye Peter 93 Monie Salam 50 McAdam Miss 94 McKeighney Ann 51 Melutye Math 95 Magnus Jos 52 Martin Louis 96 Murphy Thos 53 McDonell Mich 97 Mc-Donell Allen 54 Murray John 98 Mc-Carrick Ellen 55 Maguire Louis 99 McGeay Sam 56 Millan Thos 100 Mansfield Thos

- M 5 Neil Betsy 6 Neudon Batise 7 Noyes Wm 8 O'Dwyer L 9 O'Brien M 10 Oliver 11 Ouellet Fab 12 O'Sullivan Ann 13 O'Neil Owen 14 Oliver Henry 15 Pemberton Thos 16 Primrose F W 17 Pappet Revd 18 Patton Michel 19 Peggis Thos 20 Phairas Ed 21 Palmer L G 22 Piché Adé 23 Piché Adé 24 Piché Jean 25 Parent Chas 26 Parent Chas

- N 1 Nicholson Geo 6 Neudon Batise 4 Nod H V 2 O'Dwyer L 9 O'Brien M 10 Oliver 11 Ouellet Fab 12 O'Sullivan Ann 13 O'Neil Owen 14 Oliver Henry 15 Pemberton Thos 16 Primrose F W 17 Pappet Revd 18 Patton Michel 19 Peggis Thos 20 Phairas Ed 21 Palmer L G 22 Piché Adé 23 Piché Adé 24 Piché Jean 25 Parent Chas 26 Parent Chas

- O 1 O'Dwyer L 9 O'Brien M 10 Oliver 11 Ouellet Fab 12 O'Sullivan Ann 13 O'Neil Owen 14 Oliver Henry 15 Pemberton Thos 16 Primrose F W 17 Pappet Revd 18 Patton Michel 19 Peggis Thos 20 Phairas Ed 21 Palmer L G 22 Piché Adé 23 Piché Adé 24 Piché Jean 25 Parent Chas 26 Parent Chas

- P 1 Patric Jean 13 Pemberton Thos 2 Paquet M 14 Primrose F W 3 Provost John 15 Pappet Revd 4 Pelehand Chas Wid 17 Patton Michel 5 Peggis Thos 18 Peggis Thos 6 Parent Chas 19 Phairas Ed 7 Piché Henriette 20 Palmer L G 8 Parker A 21 Piché Adé 9 Parker A 22 Piché Jean 10 Power Wm 23 Parent Chas 12 Parrot Robt

- Q 1 Quattron Valentin 2 Quinn Barney 1 Riley Bridget 22 Rhets Hon R B 2 Rivard Modes 23 Reinart Geo 3 Roch Ben S 25 Rutledge Jn 4 Rousseau L M 26 Rippon Robt 5 Reul A or Jas 27 Ross Jno E 6 Robinson Eliza 28 Robin Louis 7 Ridley Ralph 29 Robailt Et 8 Rooney Wm 30 Rochelle Elck 10 Robinson Et 31 Richardson J 11 Russell H J 32 Riley Jos 12 Roy G 33 Rimard 13 Roy André 34 Rainville Cup 14 Ross J E 35 Rourke Lucy 15 Rousseau Ant 36 Robinson J 16 Rousseau Ant 37 Robinson Lane 17 Richard O 38 Rieuci Madam 18 Ramsey Ad 39 Reed Jacob 19 Reed Pierre 39 Reed Jacob 20 Roy Fran 40 Rivard Ang 21 Ross G W

- R 1 Quattron Valentin 2 Quinn Barney 1 Riley Bridget 22 Rhets Hon R B 2 Rivard Modes 23 Reinart Geo 3 Roch Ben S 25 Rutledge Jn 4 Rousseau L M 26 Rippon Robt 5 Reul A or Jas 27 Ross Jno E 6 Robinson Eliza 28 Robin Louis 7 Ridley Ralph 29 Robailt Et 8 Rooney Wm 30 Rochelle Elck 10 Robinson Et 31 Richardson J 11 Russell H J 32 Riley Jos 12 Roy G 33 Rimard 13 Roy André 34 Rainville Cup 14 Ross J E 35 Rourke Lucy 15 Rousseau Ant 36 Robinson J 16 Rousseau Ant 37 Robinson Lane 17 Richard O 38 Rieuci Madam 18 Ramsey Ad 39 Reed Jacob 19 Reed Pierre 39 Reed Jacob 20 Roy Fran 40 Rivard Ang 21 Ross G W

- S 1 Sunderland Richd 23 Smith Rob 2 Scott R H 24 Savard Pierre 3 Savard Pierre 25 Simonds Chas 5 Simon André 26 Simmons G 6 Simpson Arthur 27 Slakey Pat 7 Sutherland Th 28 Smith Hugh 9 Sullivan Thos 29 Sullira Chas 10 Solivan John 30 Schreiber Frcd 11 Sauvageau Hubert 31 Samson J V 12 Simmons W P 32 Sauvageau Louis 13 Simple Cath 33 Sauvonei Vic 14 Stans Chas 34 Spurling Chris 15 Stary Mary 35 Smith Wm 16 Start Ellen 36 Stephens Richd 17 Sheppard J C 37 Speers T C 18 Seabury Thos 38 Strickland Ed 20 Scott Dr 39 Strickland Mich 22 Smith Robt

- T 3 Thompson John 12 Tompkins Wm 4 Taylor John 13 Thomas Mr 6 Thompson James 14 Tompkins Edw 7 Tod Jas 15 Thevening B 8 Thompson T 16 Tranquill Augtu 9 Thompson T 18 Taite Robt 10 Taylor Chas 19 Taylor Cath 11 Talliman Arth